

Décision

Générale

colonial

Décision n° 38-349-1925 portant nomination de la commission de récolement des inventaires.

n° 38-349-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1925

Numéro JO
n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro
31 décembre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 6 mai 1922, instituant une comptabilité matière dans les divers Services locaux de la Côte française des Somalis;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

M. le receveur des domaniaux procédera au récolement de fin d'années des inventaires de matériel et de mobilier. etc. du service local, avec assistance d'une commission composée comme suit: MM Les. communs 'du secrétariat général: Duval. agent technique du service des travaux publics, comptable gestionnaire du magasin du service local. Art 2

- Celle commission fonctionnera en se conformant à l'arrêté du 6 mai susvisé, sur la comptabilité-matière et se réunira à partir du 28 décembre courant. Elle opérera tous les jours, le soir seulement, jusqu'à ce que sa mission soit terminée.
- Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.